

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 20 juin 2024, s'est réuni le Jeudi 27 juin 2024 à 18h00, en séance publique à la Salle séminaire de la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

50 délégués présents dont 1 suppléant (*jusqu'à la délibération n°55*)

48 délégués présents dont 1 suppléant (*à partir de la délibération n°56*)

Nombre de membres représentés : 12 délégués représentés

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER (<i>jusqu'à la délibération n°55</i>)
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Yves	BRECHE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOU AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Morgan	CHEVASSU
ALBERTVILLE	Davy	COUREAU
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO (<i>jusqu'à la délibération n°55</i>)
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Claudie	TERNOY LEGER
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Joëlle	BANDIERA
BATHIE (LA)	Olivier	JEZEQUEL
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BONVILLARD	Julien	BENARD
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
CREST-VOLAND	Christophe	RAMBAUD
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON

FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
ROGNAIX	Patrice	BURDET
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ

Délégués suppléants présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
SAINTE HELENE SUR ISERE	Daniel	BUCHE

Délégués représentés :

Frédéric BURNIER FRAMBORET	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Hervé BERNAILLE
Lysiane CHATEL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-François BRUGNON
Jean-François DURAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Yves BRECHE
Dominique RUAZ	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Claudie TERNOY LEGER
Christelle SEVESSAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jackie ROUX
Séverine VIBERT	BEAUFORT	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE
Hervé MURAZ DULAURIER	CESARCHES	Ayant donné pouvoir à Nathalie MONVIGNIER MONNET

Jean-Marc DESCAMPS	GILLY SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à Sylvie RUFFIER DES AIMES
François GAUDIN	GRESY SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Alain ZOCCOLO	MERCURY	Ayant donné pouvoir à Yves DUNAND
Sophie BIBAL	UGINE	Ayant donné pouvoir à Mustapha HADDOU
Emmanuel HUGUET	VILLARD SUR DORON	Ayant donné pouvoir à André VAIRETTO

Le Conseil Communautaire a choisi **Simon OUVRIER BUFFET** comme Secrétaire de séance.

Objet : Ressources Humaines – Mutualisation de services avec le SISARC – Mise à disposition du Pôle administratif - Avenant n° 5 à la convention

Rapporteur : M. le Président

La Communauté d'Agglomération Arlysère est membre du SISARC.

Sur les fondements de l'article L.5721-9 du CGCT, les services d'une collectivité membre ou d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent être en tout ou partie mis à disposition d'un syndicat mixte – ou inversement – pour l'exercice de ses compétences, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services.

Par délibération du 15 novembre 2018, le Conseil Communautaire approuvait le renouvellement de la convention entre la CA Arlysère et le SISARC pour la mise à disposition du Pôle administratif pour les années 2018-2021.

Par délibération du 12 décembre 2019, le Conseil Communautaire approuvait l'avenant n° 1 à la convention de mutualisation modifiant les frais facturés au SISARC, au vu de l'augmentation de la charge de travail du Pôle Administratif.

Par délibération du 24 mars 2022, le Conseil Communautaire approuvait l'avenant n° 2 à la convention de mutualisation modifiant la quotité des charges de personnel et frais assimilés du Pôle administratif.

Par délibération du 6 avril 2023, le Conseil Communautaire approuvait la prolongation, par avenant, de cette convention de mutualisation pour l'année 2023.

Par délibération du 1^{er} février 2024, le Conseil Communautaire approuvait la prolongation, par avenant, de cette mise à disposition et modifiait les services mis à disposition. Depuis le 1^{er} janvier 2024, la mise à disposition concerne uniquement le service Commande Publique.

Afin de poursuivre la prise de poste de l'agent recruté dernièrement et pour poursuivre la passation des dossiers de marchés publics, il est proposé de prolonger de nouveau la mise à disposition pour une durée de 6 mois de la convention de mutualisation de services.

Il convient, ainsi de signer un nouvel avenant à la convention permettant de :

- Prolonger jusqu'au 31 décembre 2024 ladite convention.

Les montants refacturés au SISARC seront donc à compter du 1^{er} juillet 2024 établis comme suit :

- les charges de personnel :

Service	Libellé grade	Quotité % ETP	Coût mensuel masse salariale
Commande Publique	2 agents catégorie C	25 %	1 000 €
		Coût avenant – 6 mois	6 000 €

- les autres frais de fourniture et contrats de service rattachés à hauteur : 500 €

Les autres clauses de la convention de mutualisation restent inchangées.

Cette question a été présentée au Comité social territorial du 30 mai 2024 et a reçu un avis favorable.

François RIEU se déporte du vote de la délibération et des débats préalables.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer l'avenant n° 5 à la convention de mutualisation avec le SISARC, dont le projet est joint en annexe et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

